

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-135

OBJET :

Culture – Approbation du PCT
2024-2029

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 4 septembre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants29
pour29
contre00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Rebecca VERMANT à Willian CHALENCON,
- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Henri-Victor TOURNIER à Philippe VINET,

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC a entrepris en 2023 la démarche d'un Projet Culturel Territorial (PCT) afin de mettre en cohérence l'ensemble des activités culturelles du territoire tout en proposant un outil de gouvernance efficace. En outre, ce PCT permettra de recevoir un accompagnement ainsi que des financements des partenaires sur 5 ans pour le soutien au développement de la culture.

Le cabinet LAMAYA a accompagné la CCHC dans l'élaboration du diagnostic, des orientations stratégiques et du plan d'actions pour délivrer le document finalisé en juillet 2024.

La dernière étape consiste à approuver ce PCT 2024-2029 et à signer une convention pour 5 ans avec tous les partenaires (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de Haute-Savoie, Éducation Nationale) afin de prioriser les actions par année, de les chiffrer et de déterminer les taux de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le PCT 2024-2029,
- **autorise** Madame la Présidente à signer une convention avec l'ensemble des partenaires.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : 20/09/24....

Publié ou notifié

Le : 20/09/24....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

